



RÈGLEMENT DU JEU DES BEAUJOLAIS NOUVEAUX « LES BEAUJOURS »

ARTICLE 1 / ORGANISATEUR

L'interprofession des vins du Beaujolais, dont le siège social est établi 210 Boulevard Victor Vermorel – 69400 Villefranche sur Saône organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « Les Beaujours ».

Le jeu-concours se déroulera du dimanche 25 Octobre 2015 à partir de 00h00 au mercredi 18 Novembre 2015, 23h59.

ARTICLE 2 / CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu concours gratuit sans obligation d'achat est exclusivement ouvert aux personnes majeures, résidant en France métropolitaine.

Sont exclus de toute participation au présent jeu concours et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, l'ensemble des salariés et opérateurs de l'interbeaujolais et des sociétés organisatrices, y compris leurs familles et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées, identités complètes et adresses électroniques valables pendant la durée de ce jeu concours ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu concours.

La participation au jeu-concours implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

ARTICLE 3 / MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le jeu-concours se déroule comme suit.

Le participant doit se rendre à l'adresse URL suivante :

www.lesbeaujolaisnouveaux.com et www.lesbeaujolaisnouveaux.com/les-beaujours/

L'interface de jeu est représentée sous la forme d'un calendrier de l'avent, contenant 25 cases, représentant 25 jours (avant le 19 Novembre)

Chaque jour, un quiz est disponible pendant 24h.

Un quiz est composé d'une question et de 3 réponses possibles.

Les joueurs peuvent accéder aux quiz précédents à titre d'information, mais ne peuvent pas y jouer. Il n'est pas possible de jouer également aux quiz des jours suivants.

Le nombre de participations n'est pas limité par jour et par quiz. Une personne peut jouer autant de fois qu'elle le souhaite, sur toute la durée du jeu.

Le participant doit remplir totalement et correctement le formulaire de renseignements pour que son inscription soit validée. Le joueur est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité. Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu-concours par « L'organisatrice » sans que celle-ci n'ait à se justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle.

ARTICLE 4 / SÉLECTION DU GAGNANT

Les tirages au sort s'effectuent parmi les participants ayant bien répondu à la question du jour. Ils seront réalisés par un des personnels de la société organisatrice le lendemain de chaque quiz hormis les week-ends (ils seront faits le lundi en suivant).

ARTICLE 5 / DOTATIONS

Les dotations du jeu-concours sont des packs de goodies. Un gagnant par jour, un pack gagné.

Package dotation - 1 gagnant par jour

	Lot	Valeur ttc	Lot	Valeur ttc	Lot	Valeur ttc	Lot	Valeur ttc	Lot	Valeur ttc	Lot	Valeur ttc	TOTAL
Jeu J-25	tee-shirt	4,58 €	tire-bouchon	3,00 €	Stop-goutte	0,90 €	Porte-clé	0,40 €	stylo publicitaire	1,10 €	torchon	14,00 €	23,98 €
Jeu J-24	tee-shirt	4,58 €	tire-bouchon	3,00 €	Stop-goutte	0,90 €	Porte-clé	0,40 €	stylo publicitaire	1,10 €	torchon	14,00 €	23,98 €
Jeu J-23	tee-shirt	4,58 €	tire-bouchon	3,00 €	Stop-goutte	0,90 €	Porte-clé	0,40 €	stylo publicitaire	1,10 €	torchon	14,00 €	23,98 €
Jeu J-22	tee-shirt	4,58 €	tire-bouchon	3,00 €	Stop-goutte	0,90 €	Porte-clé	0,40 €	stylo publicitaire	1,10 €	torchon	14,00 €	23,98 €
Jeu J-21	tee-shirt	4,58 €	tire-bouchon	3,00 €	Stop-goutte	0,90 €	Porte-clé	0,40 €	stylo publicitaire	1,10 €	torchon	14,00 €	23,98 €
Jeu J-20	tee-shirt	4,58 €	tire-bouchon	3,00 €	Stop-goutte	0,90 €	Porte-clé	0,40 €	stylo publicitaire	1,10 €	torchon	14,00 €	23,98 €
Jeu J-19	tee-shirt	4,58 €	tire-bouchon	3,00 €	Stop-goutte	0,90 €	Porte-clé	0,40 €	stylo publicitaire	1,10 €	torchon	14,00 €	23,98 €
Jeu J-18	tee-shirt	4,58 €	tire-bouchon	3,00 €	Stop-goutte	0,90 €	Porte-clé	0,40 €	stylo publicitaire	1,10 €	torchon	14,00 €	23,98 €
Jeu J-17	tee-shirt	4,58 €	tire-bouchon	3,00 €	Stop-goutte	0,90 €	Porte-clé	0,40 €	stylo publicitaire	1,10 €	torchon	14,00 €	23,98 €
Jeu J-16	tee-shirt	4,58 €	tire-bouchon	3,00 €	Stop-goutte	0,90 €	Porte-clé	0,40 €	stylo publicitaire	1,10 €	torchon	14,00 €	23,98 €
Jeu J-15	tee-shirt	4,58 €	tire-bouchon	3,00 €	Stop-goutte	0,90 €	Porte-clé	0,40 €	stylo publicitaire	1,10 €	torchon	14,00 €	23,98 €
Jeu J-14	tee-shirt	4,58 €	tire-bouchon	3,00 €	Stop-goutte	0,90 €	Porte-clé	0,40 €	stylo publicitaire	1,10 €	torchon	14,00 €	23,98 €
Jeu J-13	tee-shirt	4,58 €	tire-bouchon	3,00 €	Stop-goutte	0,90 €	Porte-clé	0,40 €	stylo publicitaire	1,10 €	torchon	14,00 €	23,98 €
Jeu J-12	tee-shirt	4,58 €	tire-bouchon	3,00 €	Stop-goutte	0,90 €	Porte-clé	0,40 €	stylo publicitaire	1,10 €	torchon	14,00 €	23,98 €
Jeu J-11	tee-shirt	4,58 €	tire-bouchon	3,00 €	Stop-goutte	0,90 €	Porte-clé	0,40 €	stylo publicitaire	1,10 €	torchon	14,00 €	23,98 €
Jeu J-10	tee-shirt	4,58 €	tire-bouchon	3,00 €	Stop-goutte	0,90 €	Porte-clé	0,40 €	stylo publicitaire	1,10 €	torchon	14,00 €	23,98 €
Jeu J-9	tee-shirt	4,58 €	tire-bouchon	3,00 €	Stop-goutte	0,90 €	Porte-clé	0,40 €	stylo publicitaire	1,10 €	torchon	14,00 €	23,98 €
Jeu J-8	tee-shirt	4,58 €	tire-bouchon	3,00 €	Stop-goutte	0,90 €	Porte-clé	0,40 €	stylo publicitaire	1,10 €	torchon	14,00 €	23,98 €
Jeu J-7	tee-shirt	4,58 €	tire-bouchon	3,00 €	Stop-goutte	0,90 €	Porte-clé	0,40 €	stylo publicitaire	1,10 €	tablier	8,10 €	18,08 €
Jeu J-6	tee-shirt	4,58 €	tire-bouchon	3,00 €	Stop-goutte	0,90 €	Porte-clé	0,40 €	stylo publicitaire	1,10 €	tablier	8,10 €	18,08 €
Jeu J-5	tee-shirt	4,58 €	tire-bouchon	3,00 €	Stop-goutte	0,90 €	Porte-clé	0,40 €	stylo publicitaire	1,10 €	tablier	8,10 €	18,08 €
Jeu J-4	tee-shirt	4,58 €	tire-bouchon	3,00 €	Stop-goutte	0,90 €	Porte-clé	0,40 €	stylo publicitaire	1,10 €	tablier	8,10 €	18,08 €
Jeu J-3	tee-shirt	4,58 €	tire-bouchon	3,00 €	Stop-goutte	0,90 €	Porte-clé	0,40 €	stylo publicitaire	1,10 €	tablier	8,10 €	18,08 €
Jeu J-2	tee-shirt	4,58 €	tire-bouchon	3,00 €	Stop-goutte	0,90 €	Porte-clé	0,40 €	stylo publicitaire	1,10 €	vigne en jeu	40,15 €	50,13 €
Jeu J-1	tee-shirt	4,58 €	tire-bouchon	3,00 €	Stop-goutte	0,90 €	Porte-clé	0,40 €	stylo publicitaire	1,10 €	vigne en jeu	40,15 €	50,13 €

ARTICLE 6 / INFORMATIONS DES GAGNANTS

Seuls les gagnants seront informés du résultat de leur participation au jeu concours. Ils seront contactés par l'interbeaujolais par courrier électronique à l'issue du tirage au sort.

L'interbeaujolais communiquera aux gagnants les modalités lui permettant de bénéficier de son gain. Il ne sera adressé aucun courrier, même en réponse, aux participants qui n'auront pas gagné.



Si les gagnants ne se manifestent pas dans les 10 jours suivant l'envoi du courrier électronique, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur lot. La société organisatrice pourra effectuer un second tirage au sort parmi les bulletins comportant la bonne réponse, ainsi de suite, jusqu'à ce qu'un gagnant se manifeste dans le délai ci-dessus indiqué.

ARTICLE 7 / ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au jeu concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement déposé, avec la bonne réponse à la question du jour à choix multiple, auprès la SCP Sercan-Maury-Adam-Gouguet, huissiers de justice associés domiciliés 44-50 boulevard George V CS 91199 33001 Bordeaux Cedex.

ARTICLE 8 / AUTORISATION

Le participant autorise, s'il est gagnant, la publication de son nom dans toutes les opérations publicitaires ou promotionnelles liées au jeu concours auquel il a participé et ceci sur tous les supports de communication réalisés par l'interbeaujolais (Site internet et réseaux sociaux). Dès lors, les candidats déclarent ne pas opposer leur droit pour l'utilisation de leur image. Cette utilisation ne donnera lieu à aucune contrepartie autre que le bénéfice de la dotation.

ARTICLE 9 / LOI INFORMATIQUES ET LIBERTÉS

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent. Pour l'exercer, il suffit de s'adresser à :

Interbeaujolais
210 Boulevard Victor Vermorel
69400 Villefranche sur Saône

ARTICLE 10 / LITIGES ET RESPONSABILITÉS

La participation au jeu-concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances ou dysfonctionnements techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

L'Interbeaujolais ne pourra pas être tenu responsable notamment si les données relatives à l'inscription d'un participant leur arrivaient illisibles ou impossibles à traiter.

L'Interbeaujolais ne pourra pas être tenu responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, ce jeu concours devait être modifié, reporté ou annulé. En cas de force majeure et si les circonstances l'exigent, l'interbeaujolais se réserve le droit de remplacer un ou plusieurs lots par d'autres lots de natures et de valeurs commerciales équivalentes. Les participants ne pourront prétendre à aucune indemnité ni



contrepartie, que ce soit en cas d'annulation ou de perte. Les réclamations en recommandé ne seront pas acceptées.

Il n'est pas possible d'obtenir la contre-valeur du lot en espèce ou de demander un échange contre d'autres prix.

Les lots peuvent cependant être cessibles.

L'Interbeaujolais ne saurait être tenu pour responsable des retards, pertes, avaries, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux, intervenus lors des livraisons des lots.

Les gagnants renoncent à réclamer à l'Interbeaujolais tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot.

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

ARTICLE 11 / CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Le règlement complet du jeu concours peut être consultable gratuitement sur le site suivant : www.lesbeaujolaisnouveaux.com/les-beaujourn/

Il peut également être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande par courrier auprès de : l'Interbeaujolais, 210 Boulevard Victor Vermorel – 69400 Villefranche sur Saône

ARTICLE 12 / REMBOURSEMENT DES FRAIS DE JEU CONCOURS

Le remboursement des frais de timbres, engagés pour les demandes de règlement, peut être obtenu sur demande écrite à l'Interbeaujolais, 210 Boulevard Victor Vermorel – 69400 Villefranche sur Saône - dans le mois qui suit la clôture de la participation au jeu concours telle qu'indiquée à l'article 1.

Il ne sera effectué qu'un seul remboursement par participant et par famille sous la forme d'un envoi de timbres au tarif lent en vigueur.

La demande devra être faite sur papier libre indiquant, pour permettre toute vérification : nom, prénom et adresse postale du participant.